

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION



TOUT CE QUE VOUS DEVEZ
SAVOIR AU SUJET DE VOS
LOCATIONS CHEZ KERALOC.

WWW.KERALOC.FR

**KERALOC**
Location de voitures & conciergerie



SOMMAIRE

VOTRE LOCATION EN QUELQUES POINTS CLÉS	3
INFORMATIONS DE BASE	6
Contrat de location	
Responsabilité (de part et d'autre)	
Litiges	
Confidentialité	
Les locations de plus de 28 jours	
PRISE EN CHARGE DU VEHICULE	7
Les frais facturés lors de la prise en charge du véhicule	
Le véhicule	
LES RESTRICTIONS DE LOCATION	8
PENDANT LA LOCATION	9
Amendes et autres frais	
Pannes	
Accidents	
Dommages et vol	
RESTITUTION	10
Procédure de restitution	
Changement d'heure ou de lieu de restitution	
Frais appliqués à la restitution	

VOTRE CONTRAT DE LOCATION EN QUELQUES POINTS CLES

Ce résumé a pour objet de vous permettre de mieux comprendre ce qui est inclus dans votre Contrat de Location et ce qui en est exclu. Vous y découvrirez également les options disponibles pour optimiser votre voyage. N'hésitez pas à vous adresser aux agents se trouvant à votre disposition dans notre agence si vous avez besoin de clarifications supplémentaires.

1. VOTRE RESPONSABILITÉ

Vous engagez votre responsabilité envers nous lorsque le véhicule loué est perdu ou endommagé, de même que pour les amendes ou autres frais pouvant s'appliquer pendant la durée de la location.

2. DOMMAGES

Vous devez vérifier le véhicule afin de vous assurer qu'il est exempt de tout dommage avant de prendre la route. Il vous incombe également de consigner le moindre écart observé dans la **Fiche d'État du Véhicule**. Ceci permettra d'éviter les litiges quant à d'éventuels dommages au moment de la restitution.

3. ASSURANCE & GARANTIES OPTIONNELLES

Lisez attentivement votre Contrat de Location afin de bien comprendre quelles sont vos obligations dans le cadre de votre utilisation du véhicule et gardez à l'esprit que l'assurance et les garanties optionnelles éventuellement applicables pourront être frappées de nullité en cas de manquement de votre part à vos obligations contractuelles.

4. RESTITUTION

Des frais supplémentaires vous seront facturés si vous restituez le véhicule à une heure ou dans un lieu autres que ceux stipulés au contrat, ou encore, si le véhicule se trouve dans un état de saleté avancé ou qu'il nécessite davantage qu'un nettoyage standard/ mauvaises odeurs. Vous encourez des frais supplémentaires si vous fumez dans le véhicule.

5. RESTITUTION EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

Si nous consentons à ce que vous restituiez le véhicule en dehors des heures d'ouverture de l'agence, sachez que vous restez entièrement responsable du véhicule jusqu'à ce que notre personnel le prenne en charge au moment de la réouverture de l'agence.

6. CONTACTS ET RECOURS

1. Vous pouvez vous adresser à notre personnel d'agence à la fin de la location ou contacter l'agence à tout moment par téléphone, en appelant le numéro figurant au dos du présent livret des Conditions Générales de Location.

2. À l'issue de la location, vous avez la possibilité de contacter le **Service client Keraloc** pendant les heures de bureau (en appelant le numéro figurant au dos du présent livret des Conditions Générales de Location) et notre équipe sera ravie de vous apporter son aide, quel que soit votre problème.

3. Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre votre problème, vous pouvez contacter un service de conciliation indépendant, ou encore le site de résolution des litiges en ligne (ODR).

CE QUI EST INCLUS DANS VOTRE CONTRAT DE LOCATION:

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Une assurance responsabilité civile est incluse dans le prix que vous payez. Elle vous protège, vous ou tout autre conducteur autorisé, contre les réclamations qui pourraient être faites par des tiers suites à un décès, une blessure ou tout dommage matériel si vous veniez à avoir un accident.

CARBURANT

Votre véhicule de location vous est remis avec un réservoir plein. Vous avez le choix entre nous restituer le véhicule avec le plein de carburant ou bien nous régler le prix d'un plein de carburant au prix indiqué sur votre Contrat de Location.

ASSISTANCE

Une Assistance de base est incluse dans la location et prend en charge les appels liés à une défaillance mécanique ou à un accident.

ÉQUIPEMENTS

Le prix que vous payez inclus tous les équipements obligatoires.

KILOMÉTRAGE

Aucune limitation de la distance n'est fixée pendant votre location.

SERVICE DE LIVRAISON

Nous assurons un service de livraison gratuit de votre véhicule à l'aéroport et à votre lieu de séjour (hôtel, meublés de tourisme, etc.) afin que vous ne perdiez pas une minute pour commencer vos vacances sereinement.



PRODUITS ET SERVICES OPTIONNELS:

Conducteur Supplémentaire

Nous appliquons des frais standard pour chaque conducteur supplémentaire ajouté à votre location afin de couvrir nos coûts d'assurance supplémentaires.



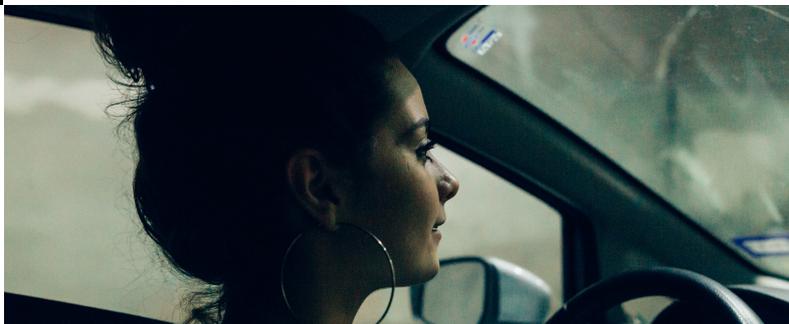
Option d'Achat de Carburant

Il est possible que vous trouviez plus pratique de payer le prix d'un réservoir plein au début de votre location afin de vous éviter un remplissage de réservoir au moment de la restitution du véhicule en prenant cette option.



Supplément Jeune Conducteur

Pourra s'appliquer à vous ou au conducteur autorisé supplémentaire si vous avez moins de 25 ans.



Equipements supplémentaires

Vous pouvez choisir des équipements et services supplémentaires dans la gamme que nous proposons, notamment un système de navigation GPS et des sièges enfant. Sous réserve de disponibilité.



Option Bris de glace & Pneus

Vous pouvez souscrire une assurance Bris de glace & Pneus afin d'être totalement exonéré(e) envers nous pour tous dommages de bris aux vitres ou aux pneus.



Rachat total de franchise

Vous pouvez vous exonérer de toute responsabilité envers nous en cas de dommage ou de vol en souscrivant à l'option de rachat total de franchise.

INFORMATIONS DE BASE

LE CONTRAT DE LOCATION

Votre Contrat de Location est le document que vous signez lorsque vous récupérez votre véhicule de location (il est généralement intitulé « Contrat de Location ») et qui inclut le détail de votre location (par ex. : durée, services choisis et une estimation des frais). En signant ce document, vous reconnaissez que les informations qu'il mentionne sont correctes et vous approuvez les Conditions Générales de Location. Le Contrat de Location est conclu avec la société Keraloc et toutes les références à « nous » et « notre » désignent cette entreprise.

RESPONSABILITÉ

Notre responsabilité envers vous: Nous sommes tenus de vous fournir un véhicule en bon état général et en bon état de fonctionnement, et d'assurer son remplacement en cas de panne. Notre responsabilité contractuelle sera engagée vis-à-vis de vous en cas de décès ou de blessure corporelle qui résulteraient de nos propres agissements ou omissions. Notre responsabilité ne s'étend cependant pas aux autres pertes pouvant découler de votre location, à moins que ces pertes ne soient la conséquence directe et prévisible de notre négligence ou d'une violation de notre part des présentes Conditions Générales. Dans un tel cas, notre responsabilité envers vous ne s'étendra pas aux pertes de profits ou pertes d'opportunités que vous pourriez subir.

Votre responsabilité envers nous: Vous devez entretenir, utiliser et restituer le véhicule conformément aux dispositions prévues par le présent Contrat de Location. Veuillez lire attentivement votre Contrat de Location afin d'être sûr(e) de bien comprendre quelles sont vos obligations et responsabilités.

LITIGES

Nous entendons résoudre tous les litiges de façon amiable. Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre un conflit, les tribunaux de Fort de France sont compétents. Si une partie quelconque du présent Contrat de Location devait, en vertu de la loi en vigueur, s'avérer illégale ou inapplicable, cette partie devra être considérée comme ayant été retirée du Contrat de Location; mais les autres dispositions resteront de plein effet.

CONFIDENTIALITÉ

Lorsque vous effectuez une location auprès de nous, vous consentez à ce que nous traitions vos données personnelles ; ce que nous ferons en conformité avec notre **Politique de Confidentialité**.

LOCATIONS DE PLUS DE 28 JOURS

Si vous effectuez une location pour une durée de 28 jours ou plus, vous devrez rapporter le véhicule dans notre agence au moins tous les 28 jours, ou à chaque fois que nous en ferons la demande. Nous nous réservons le droit de résilier le présent Contrat de location, à tout moment, de façon orale ou écrite, moyennant un préavis de 30 jours.

PRISE EN CHARGE DU VEHICULE

RESERVATION

Une annulation de réservation de + de 15 jours avant la prise du véhicule permet un remboursement de 100% moins les frais de dossier d'un montant de 50 euros. Une annulation de réservation de moins de 15 jours avant la livraison du véhicule ne permet aucun remboursement. Aucun remboursement ne sera effectué par Keraloc si la location n'est pas intégralement utilisée.

LE VÉHICULE

État du véhicule: Il est important que vous vérifiez l'état du véhicule au début et à la fin de la location. Nous vous remettons une Fiche d'état du véhicule détaillant les éventuels dommages pré-existants. Le véhicule est livré propre, donc le locataire s'engage à le restituer dans le même état. Pour cela, le locataire est tenu, avant la restitution du véhicule, de le nettoyer à ses frais intérieurement et extérieurement, sous peine de devoir une indemnité forfaitaire de nettoyage de 30 à 100 euros.

Utilisation: Vous devez prendre soin du véhicule et l'utiliser de bonne manière afin de réduire le risque de défaillance et de dégradation en respectant nos Restrictions de Location (ci-dessous). Vous devrez également vous assurer que vous utilisez un carburant adapté et vérifier les pneus et les niveaux d'huile et autres jauges, en procédant à leur réapprovisionnement si cela est nécessaire. Vous êtes tenu(e) de restituer le véhicule dans le même état que lorsque nous vous l'avons remis, exception faite de l'usure consécutive à une utilisation normale. Vous engagerez votre responsabilité envers nous, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, pour toutes les détériorations supplémentaires décelées sur le véhicule à sa restitution. Si les clés ne sont pas restituées, les frais de réfection resteront à la charge du locataire.

Carburant: Nous vous remettons votre véhicule avec un réservoir de carburant plein. Vous devrez nous restituer le véhicule avec un réservoir également plein ou bien payer la somme nécessaire pour remplir à nouveau le réservoir au moment de la restitution, ce qui impliquera que vous vous acquittiez du paiement de Frais de Service de Carburant en contre-partie du fait que nous aurons procédé au remplissage du réservoir à votre place.

PAIEMENT

Pour le règlement de la location il est accepté uniquement carte bancaire ou espèces . Les chèques bancaires ne sont pas acceptés.

CAUTION

Avant de pouvoir disposer du véhicule, le locataire doit déposer une caution uniquement par carte bancaire au nom et prénom du locataire. Ce versement garantit tout ou partie des obligations qui lui incombent notamment en cas de sinistre, défaut de paiement, manque de carburant au retour, véhicule sale... Le montant de la franchise est de CAT. A 750 euros – CAT.B 800 euros – CAT.C 900 euros – CAT.D 1000 euros TTC.

LES RESTRICTIONS DE LOCATION

UTILISATION

Le véhicule est notre propriété et vous n'êtes pas autorisé(e) à le sous-louer, le transférer ou le vendre. Vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser le véhicule pour:

- Transporter des passagers contre rémunération (en qualité de taxi, VTC ou dans le cadre d'accords de covoiturage ou similaires).
- Emprunter des voies non carrossables ou inadaptés au véhicule (notamment des chemins hors pistes).
- Transporter un nombre excédentaire de passagers ou de bagages.
- Remorquer ou pousser un autre véhicule, une caravane ou tout autre élément (sans notre accord express).
- Transporter quoi que ce soit qui puisse endommager le véhicule (notamment du matériel et des matériaux explosifs ou combustibles) ou différer notre capacité à relouer le véhicule (du fait de son état à la restitution ou de l'odeur qui s'en dégage).
- Transporter des marchandises contre rémunération (sauf si le véhicule est un camion ou une camionnette).
- Prendre part à une course, un rallye ou tout autre type de compétition.
- Conduire dans des zones à accès restreint, telles que les aéroports, routes de service et autres voies de même nature.
- Conduire en infraction à la réglementation routière ou toute autre réglementation en vigueur.
- Utiliser le véhicule à des fins illicites.

CONDUCTEUR AUTORISES

Seule la personne titulaire du contrat de location et toute autre personne autorisée par nous peuvent conduire le véhicule. Cependant, ces mêmes personnes ne seront pas autorisées à conduire le véhicule en cas de fatigue extrême ou si elles sont sous l'influence d'une substance quelconque susceptible d'affecter leur attention ou leurs réflexes, telles que l'alcool, les drogues ou certains médicaments.

Locations multiples: Il ne vous est pas possible de louer plus de 2 véhicules à la fois, à moins que vous n'ayez ouvert un compte société chez nous et que vous ayez été préalablement autorisé(e) à le faire.

IMPORTANT

Si vous ne vous conformez pas aux présentes Restrictions de Location:

- Vous serez tenu(e) responsable de toute perte, dommage et dépense que votre manquement pourrait nous occasionner.
- Vous pourrez perdre le bénéfice des assurances ou garanties optionnelles pouvant vous couvrir.
- Nous pourrions résilier à tout moment, et à vos frais, le présent Contrat de Location et reprendre le véhicule.

PENDANT LA LOCATION

AMENDES ET AUTRES FRAIS

Il vous incombe de payer l'ensemble des amendes, contraventions et infractions au Code de la Route et autres frais similaires (y compris les amendes liées à un mauvais stationnement ou frais de stationnement) se rapportant au véhicule pendant toute la durée de votre location. Certains des frais sus mentionnés nous seront envoyés pour règlement. Nous procéderons dans ce cas à leur paiement avant de vous en demander le remboursement. Il pourra également nous être demandé de communiquer vos coordonnées à l'autorité concernée, laquelle vous contactera alors directement.

Outre le montant des amendes ou autres frais que vous auriez générés, nous pourrions également appliquer une indemnité forfaitaire couvrant notre préjudice du fait de l'infraction, notamment, les démarches administratives liées à la communication de vos coordonnées aux autorités compétentes.

PANNES

Assistance: Si vous rencontrez le moindre problème avec le véhicule suite à une défaillance mécanique ou à un accident, vous devrez appeler l'agence Keraloc. Votre responsabilité sera engagée envers nous pour les coûts de dépannage qui sont de votre fait. Notez que vous ne devez autoriser personne à réparer ou fournir un service quelconque sur le véhicule sans notre autorisation.

ACCIDENTS

En cas d'accident, vous acceptez de coopérer avec nous et nos assureurs dans le cadre des investigations pouvant être menées ou des suites judiciaires pouvant leur être données. Vous devrez également suivre les étapes suivantes:

Notification: Vous devrez informer l'agence de location dans tous les cas en cas de dommages au véhicule, Signaler l'accident à la police dans les plus brefs délais si quelqu'un a été blessé ou s'il y a des dégâts matériels.

Constat européen/déclaration d'accident: Veuillez remplir le constat (qui se trouve dans le véhicule ou que vous pouvez obtenir sur simple demande) et remettez-le à un membre de notre personnel. Le constat doit être rempli, signé, et dans la mesure du possible, porter le consentement des tiers impliqués, même lorsque le véhicule n'a pas été endommagé.

Ne reconnaissez pas de responsabilité: Relevez simplement le nom et l'adresse de toute personne impliquée dans l'accident, y compris ceux des éventuels témoins, et recueillez les informations demandées sur le constat/déclaration d'accident.

Si vous ne vous conformez pas à ces instructions relatives aux accidents, les franchises dont vous pourriez vous prévaloir pourront être frappées de nullité.

DOMMAGES ET VOL

Responsabilité: Vous êtes responsable de toutes pertes et dommages au véhicule, pendant votre location, à hauteur de la valeur totale du véhicule ainsi que de tous frais supportés par nous, sauf si les dommages ou la perte nous sont directement imputables ou si nous avons perçu un remboursement de la part de tiers ou de leur compagnie d'assurance.

Votre responsabilité vis-à-vis de nous peut s'étendre (entre autres) aux:

- Frais de réparation - pertes de revenus de location.
- Frais de remorquage et d'immobilisation.
- Perte de valeur du véhicule.
- Coût de gestion des dommages pour le traitement des sinistres.

Sécurité: Vous êtes responsable de la sécurité du véhicule et devrez faire votre possible pour minimiser le risque de vol ou de vandalisme en vous garantissant en lieu sûr. Ne jamais laisser d'objets de valeur à la vue de tous et s'assurer que le véhicule est bien verrouillé. Vous devrez également vous conformer à nos instructions de restitution (voir Restitution ci-dessous).

Vol: En cas de vol du véhicule, vous devrez remplir une déclaration de vol auprès de la police, appeler ensuite l'agence dans les plus brefs délais et remplir un formulaire de signalement d'accident (voir la procédure relative aux Accidents ci-dessus). Vous devrez être en mesure de prouver que vous avez pris les mesures de précaution adéquates en nous retournant les clés du véhicule, à défaut, nos garanties optionnelles ne seront plus valides.

Votre propre Assurance: Si vous avez votre propre supplément de couverture ou une assurance similaire auprès d'un tiers afin de couvrir votre responsabilité envers nous pour tout ce qui n'est pas couvert par nos propres garanties, vous resterez néanmoins responsable envers nous à hauteur du montant de la franchise indiqué au contrat de location et devrez en demander le remboursement auprès de votre assureur tiers.

Dans les limites permises par la loi en vigueur, nos produits d'assurance et de garanties optionnelles seront nuls et nonavenus en cas de violation par vous des présentes Conditions générales de Location ou si la perte ou le dommage invoqué(e) a été provoqué(e) intentionnellement. Nos garanties pourront également être annulées lorsque la perte ou le dommage invoqué(e) est causé(e) par une faute grave de votre part ou de la part d'un conducteur autorisé.

RESTITUTION

Conditions requises: Vous devez restituer le véhicule au lieu de restitution convenu à l'heure indiquée sur votre Contrat de Location ou conformément à ce qui a été convenu avec nous. La restitution du véhicule, de ses clés et des documents administratifs font seuls cesser la location. Le locataire doit acquitter le montant de la location jusqu'à la restitution du véhicule. Sauf prolongation autorisée par Keraloc, la non restitution à la date de retour prévue expose le locataire à des poursuites judiciaires pour détournement de véhicule et abus de confiance.

Changement d'heure ou de lieu: Si vous souhaitez modifier l'heure ou le lieu de restitution du véhicule vous devrez appeler l'agence de location au numéro indiqué sur le Contrat de Location. Toute modification des dispositions convenues pour la restitution reste à notre discrétion et pourra impliquer des frais supplémentaires.

Restitution tardive: Le prix de votre location est calculé pour des périodes de 24 heures à partir de l'heure indiquée sur le Contrat de Location. Si vous tardez à restituer le véhicule, vous entamez donc une nouvelle période de 24 heures qui sera facturée au tarif de location en vigueur.

Notification: Nous procéderons à une vérification du véhicule à la restitution et reporterons alors sur votre facture tous éventuels frais supplémentaires consécutifs à votre location, à savoir, les frais relatifs au carburant, à l'état / les dommages au véhicule, une restitution anticipée / tardive de celui-ci.